

Luxembourg, le 21 septembre 2017

## Circulaire aux administrations communales N° 04/2017

Objet: Installations sanitaires aux terminus des lignes d'autobus RGTR

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Le bureau du SYVICOL a rencontré récemment une délégation du LCGB-ACAP (Association des Chauffeurs d'Autobus Privés du LCGB) concernant l'aménagement d'installations sanitaires aux terminus des lignes d'autobus RGTR.

Le SYVICOL ne peut que soutenir cette revendication de longue date du syndicat professionnel et encourager les communes concernées à prendre des mesures pour améliorer la situation, sachant qu'elles peuvent compter, sous certaines conditions, sur une subvention étatique substantielle.

En effet, comme vous le savez, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a informé les communes par un courrier du 27 février courant des conditions et modalités de cofinancement de la mise en place d'équipements sanitaires aux terminus des lignes RGTR.

En sus de ces informations, les représentants du syndicat professionnel m'ont invité à vous communiquer les précisions suivantes du point de vue des conducteurs :

- Les infrastructures n'ont pas besoin d'être réservées exclusivement aux chauffeurs, il peut également s'agir d'installations publiques.
- Il n'est pas indispensable que les installations se trouvent en proximité immédiate des arrêts formant les terminus des lignes, mais il suffit qu'elles soient situées dans un périmètre raisonnable de ceux-ci. Leur emplacement exact est à déterminer par les communes en concertation avec les responsables du département des Transports du ministère du Développement durable et des Infrastructures.



 Une possibilité peut encore consister à donner au personnel de conduite accès à des installations sanitaires existant dans des bâtiments communaux non librement accessibles au public, tels que les mairies, centres culturels, etc. Ceci pourrait se faire d'une façon sécurisée moyennant une carte à puces dont chaque conducteur dispose d'ores et déjà.

Je profite de la présente pour vous informer que des représentants du LCGB-ACAP contacteront prochainement les autorités des communes sur le territoire desquelles un besoin d'infrastructures sanitaires existe encore, afin de rechercher ensemble des solutions pragmatiques.

Finalement, il m'importe de préciser que la présente ne met nullement en cause les informations contenues dans la lettre susmentionnée du Ministère du Développement durable et des Infrastructures. Les communes sont donc invitées à se concerter avec ce dernier avant toute réalisation.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard Koob

Secrétaire remplaçant

Emile Eicher Président